

Proposition de loi abrogeant la loi du 9 février 1999
portant création du Fonds belge de survie et créant un
Fonds belge pour la Sécurité alimentaire

***Intervention de Madame la Députée Kattrin JADIN
en séance plénière du 3 décembre 2009***

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat,

Chers Collègues,

La présente proposition que nous nous apprêtons à voter ce jour est intéressante, importante et originale à plus d'un titre.

Car, créé par la loi du 9 février 1999, le Fonds Belge de Survie est une initiative du Parlement belge, qui prolonge elle-même le Fonds de Survie pour le Tiers-Monde, créé de la même manière en 1983.

Le Fonds vise à améliorer la sécurité alimentaire des groupes de population les plus vulnérables dans les pays d'Afrique subsaharienne souffrant d'insécurité alimentaire chronique.

Le Fonds s'appuie sur quatre grands principes:

- une approche partenariale avec les ONG belges, la Coopération technique belge (CTB) et certaines organisations multilatérales (FAO, FIDA, FENU, UNICEF);
- un ciblage sur les ménages les plus vulnérables (avec priorité aux femmes et aux jeunes enfants);

- une approche multidimensionnelle, qui intègre les dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité alimentaire, accès géographique et financier, qualité nutritionnelle et stabilité) et certaines dimensions de la lutte contre la pauvreté: accès aux services sociaux de base (santé, eau, éducation), aspects économiques et capacités défensives à faire face aux chocs économiques, environnementaux ou politiques;
- un renforcement de capacités des acteurs locaux, au niveau du gouvernement, des collectivités locales et de la société civile.

Les ressources du Fonds proviennent d'une dotation extrabudgétaire de la Loterie Nationale. Le Fonds de 1999, ajouté au reliquat du Fonds 1983, représentait un budget total de près de 300 millions d'euros pour cette période de dix ans.

Les dépenses ont été en s'accroissant depuis 1999, passant d'environ 10 millions d'euros par an à plus de 30 millions.

Une évaluation du FBS a eu lieu fin 2007 et en a confirmé la pertinence, tout en recommandant de le centrer encore davantage sur la lutte contre l'insécurité alimentaire, de renforcer le ciblage sur des zones d'insécurité alimentaire chronique et des groupes de population vulnérables, de maintenir l'approche multidimensionnelle dans le cadre d'une coalition partenariale renforcée et de poursuivre les appuis institutionnels des partenaires locaux.

Je pense donc que, tout comme mes collègues signataires de cette proposition créant le 3^{ème} Fonds belge de Survie, nous devons poursuivre les efforts déjà consentis par le passé.

J'ai, à l'occasion d'une mission organisée en mars de cette année par le fond belge de survie à laquelle un bon nombre de parlementaires ainsi que le ministres et des représentants des ONG, pu me rendre compte du travail important effectué sur le terrain par les ONG partenaires, par la Coopération technique belge ainsi que par les chargés de mission auprès du

SPF Coopération au développement, qui tous les jours œuvre avec passion, sérieux et non sans une bonne dose d'idéologie depuis plusieurs années déjà.

A l'issue des travaux du groupe de travail préparant ce nouveau Fonds Belge de Survie et de notre visite sur place, nous souhaitons cependant mettre en exergue certains manquements auxquels il conviendra dans la définition des allocations des budgets issue du Fonds Belge de Survie pour des projets de coopération.

Nous nous sommes rendu compte, mes collègues David Geerts et Hilde Vautmans ne me contrediront certainement pas là-dessus vu que nous avons pu « approfondir » certaines visites, que le problème du genre reste toujours particulièrement d'actualité dans les pays, dans lequel œuvre le Fonds belge, et qu'il mérite qu'on s'y attarde et que l'on l'intègre d'une manière traversable dans l'ensemble des projets financés par le FBS.

Je me permets aussi de féliciter tant l'ensemble de ceux et celles qui ont participé aux travaux préparatoires de cette loi et avec mon groupe je me réjouis que nous puissions aujourd'hui redonner un 3^e souffle à ce fonds qui nous importe tous.

Je vous remercie de votre attention.